



Vice caché sur véhicule

Par TheoSan

Bonjour,
j'ai acheté il y a plus de deux ans une voiture qui présentait un Contrôle Technique Vierge. Or lors du dernier CT, il est apparu une oxydation dissimulée sur une pièce vitale du châssis. J'ai essayé de contacter le vendeur, l'entreprise n'existe plus. L'intermédiaire m'a indiqué se décharger de toute responsabilité conformément à ses conditions de vente. Je ne sais comment procéder pour "réparer" ce vice cache car selon le contrôleur technique, le défaut est antérieur à mon achat et personne ne semble vouloir me répondre (le contrôle technique qui avait validé l'état de mon véhicule à été vendu aussi).

Par avance merci de votre aide

Par isernon

bonjour,

le vice caché doit être présent lors de la vente et doit rendre la chose impropre à son utilisation.

est-ce que votre contrôleur acceptera d'attester que le défaut existait le jour de votre achat qui n'a pas été détecté par le précédent contrôle technique ?

salutations